

Soutien aux projets étudiants

Quels soutiens mon association ou mon projet individuel peuvent-ils recevoir de la part de l'université ?

Le **Pôle accueil et accompagnement de la vie étudiante et de campus** ([DiVEG](#)) vous accompagne dans vos démarches administratives, la définition de votre projet associatif, la gestion administrative, de projet, recherche de financement, sur rendez-vous (demande à envoyer à vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr)

Retrouvez dans les pages suivantes des informations et des documents pour :

- * [Être une association à l'Université Bordeaux Montaigne](#)
- * [Soutien financier : Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes \(FSDIE\)](#)
- * [FSDIE : les projets subventionnés](#)